DÉCISION DU CONSEIL
du 23 juillet 2001
portant nomination d'un membre titulaire espagnol du Comité des régions

(2001/621/CE)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité instituant la Communauté européenne et notamment son article 263,

vu la décision du Conseil du 26 janvier 1998 [1] portant nomination des membres titulaires et suppléants du Comité des régions,

considérant qu'un siège de membre titulaire du Comité des régions est devenu vacant à la suite de la démission de M. Juan José LUCAS GIMÉNEZ portée à la connaissance du Conseil en date du 9 juillet 2001;

vu la proposition du gouvernement espagnol,

DÉCIDE:

Article unique

M. Juan Vicente HERRERA CAMPO est nommé membre titulaire du Comité des régions en remplacement de M. Juan José LUCAS GIMÉNEZ, pour la durée du mandat de celui-ci restant à courir, soit jusqu'au 25 janvier 2002.

Fait à Bruxelles, le 23 juillet 2001.

Par le Conseil

Le président

A. NEYTS-UYTTEBROECK

[1] JO L 28 du 4.2.1998, p. 19.